

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception : 03/12/2010	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le : 03/12/2012 Limitiule de projet	N° d'enregistrement.
Definishend de 3le	- hu la Comme de	RIBENNES (48)
	ntMcallon du maître d'auvrage ou du pélition	naire
2.1 Personne physique		
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale	Prénom AIAIN	
Nom, prénom et qualité de la personne morale	habilitée à représenter la personne	
RCS / SIRET	II Forme juridiqu	е
Joignez à	votre demande le document CERFA n°	14734*01
3. 'kubifewa'(g); ব্যস্তাবিবচার(g)) du fetbre	eu des seuls et eillères annexe à fontigle k. 1 dineautonnement concepondon; du grojet	226.5. du coole de l'anytonnament et
N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard d	es seuils et critères de la rubrique
	Definichement de 3 ha le Plo sun la commune de Ro	benne
	4. Goraefáfalleves gánárales du prores	
Doivent être annexées au présent form 4.1 Nature du projet	ulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1	
	he sur le commence de	RB=a
4.2 Objectifs du projet		
crection d'une super	frose a Pene lebourable	9
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation		786
defaribement-des	36,	
4.3.2 dans sa phase d'exploitation		
endatation en n	wine Pemanaire de	20

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) admi La décision de l'autorité administr dossier(s) d'autorisation(s)	nistrative(s) d'autorisation le projet ative de l'Etat compétente en	t a-t-il été ou serc matière d'envird	a -t-il soumis ? onnement de	vra être jointe au(x)
Autorpolin de	e defalehemet.			
4.4.2 Précisez ici pour quelle procéd	ture d'autorisation ce formulaire e	st rempli		
Autoriodia d				
4.5 Dimensions et caractéristiques du j	proiet et superficie alabale (assiette)	de l'apération - p	réciser les unité	s de mesure utilisées
	deurs caractéristiques	as topolazon p	TOORGE TOO OTHER	Valeur
	superfrise defins	eh_	3	her
4.6 Localisation du projet				
Adresse	Coordonnées géographiques ¹	Long. °	H Lat.	0 ' "
Pranis Adam	Pour les rubriques 5° a), 6° b)			
Progres Banzo	Point de départ			
48 too kidentes.	Point d'arrivée :	Long°	'"_ Lat.	
	Communes traversées			
 4.7 S'agit-il d'une modification/exter 4.7.1 Si oui, cette Installation ou ce 4.7.2 Si oul, à quelle date a-t-il été 4.8 Le projet s'inscrit-il dans utravaux? Si oui, de quels projets se compose le 	t ouvrage a-t-il fait l'objet d'une él autorisé ? n programme de Oui	tude d'Impact ?	Oui Oul	Non 🔀 Non 🗭
	lé environnementale de la rone d	l'implantation en	visagé+	
5.1 Occupation des sols		WALLESON WOOD OF BANK	ants.hear	
Quel est l'usage actuel des sols sur le				
poro de bru on	lvore de plas de	20 000 J	le faill	vole
Existe-t-li un ou plusieurs documents o concernés) réglementant l'occupation	d'urbanisme (ensemble des docu on des sols sur le lieu/tracé de votr	ments d'urbanism e projet ?	^{ne} Oui [Non 📈

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet			
Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les document environnementale ?	ts ont-	-ils fait l'objet	d'une évaluation Oui Non
5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implar Complétez le tableau suivant, par tous moyens utile http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude	s, not	amment à par	tir des informations disponibles sur le site internet
Le projet se situe-t-il :		Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		A	
en zone de montagne ?	04		
sur le territoire d'une commune littorale ?		Ø	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		×	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		P	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?		A	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		Ø	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?		Ø	
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?		丛	
dans une zone de répartition des eaux ?			

	mètre de protection rapprochée au destiné à l'alimentation huma			Ø	
dans un site	inscrit ou classé ?			Ø	
Le projet se s	situe-t-il, dans ou à proximité :		Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Nat	tura 2000 ?			(X)	
	nent historique ou d'un site class nondial de l'UNESCO ?	é au		ዾ	
1.89	6. Caractéristiques de l'impac	pole	ntiel o	du proje	sur l'environnement et la santé humaine
	envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir pléter le tableau suivant :	les in	ciden	ces suiv	rantes ?
Domo	aines de l'environnement :	Oui	No n	!	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		×	:	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		A		
	Est-il excédentaire en matériaux ?		17		
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		A		
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?				
Milieu naturel	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?			į	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X		

Est-II concerné par des risques anitaires ?		Est-il concerné par des risques technologiques ?		
Sanitaires ? Est-il source de bruit ? Est-il concemé par des risques sonitaires ? Est-il concemé par des risques de state de concemé par des nousances sonores ? Est-il concemé par des des nuisances olfactives ? Est-il concemé par des des nuisances olfactives ? Est-il concemé par des des nuisances olfactives ? Engendre-t-il des vibrations ? Engendre-t-il des émissions lumineuses? Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? Engendre-t-il de production d'effluents ou de déchets non dangereux inertes, dangereux ? Est-il susceptible de porter afteinte au patrimone architectural, culturel, archéologique et poysager ? Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménogements) ? 4.2 Les incidences du projet identifitées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?	et			
Est-il concerné par des nuisances soncres ? Est-il concerné par des s'est-il cencerné par des nuisances concerné par des nuisances colactives ? Est-il concerné par des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ? Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oul, dans quel milieu ? Engendre-t-il (a production d'efficients ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux architectural, culturel, archéologique et paysager ? Patrimoine / Cadre de vie / Population Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agricutture, sylvicutture, urbanisme / aménagements) ? 6.2 Les incidences du projet Identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?		sanitaires ? Est-il concerné par des risques		
Est-il concerné par des vibrations ? Engendre-t-il des vibrations ? Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses? Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ? Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? Engendre-t-il des modifications sur les activités humanes (agriculture, syivculture, urbanisme / aménagerensis) ? 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?		Est-il concerné par des		d d
voisinage Engendre-I-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ? Engendre-I-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ? Engendre-I-il des rejets polluants dans l'air ? Engendre-I-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ? Engendre-I-il la production d'effiuents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? Cadre de vie / Population Engendre-I-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? 6.2 Les incidences du projet identiflées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?		Est-il concerné par des		\$
Est-il concerné par des émissions lumineuses? Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?		Est-il concerné par des		
Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ? Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? Cadre de vie / Population Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?				
Pollutions Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ? Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? Cadre de vie / Population Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?	at to discount in disconnections and			
Pollutions hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ? Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? Cadre de vie / Population Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?				Ø.
d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? Cadre de vie / Population Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? 6.2 Les incidences du projet identiflées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?	Pollutions	hydrauliques?		
Patrimoine / archéologique et paysager ? Cadre de vie / Population Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? 6.2 Les incidences du projet identiflées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?		d'effluents ou de déchets non		
Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements)? 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?	Cadre de	atteinte au patrimoine architectural, culturel,	,	
		sur les activités humaines (agriculture, sylviculture,		
Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :	_			elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

6.3 L	
	es incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non Si oui, décrivez lesquels :
- 5	Z. Aulo-évaluation (scultatif)
Au re qu'il	egard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact oi devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
P	Pause une les faill soplean on l'agailh.
I	aune une to faill soften en l'ageille
Cr	dol
	B: Annexts
B.1 A	Annexes obligatoires
B.1 A	The state of the s
	annexes obligatoires
8.1 A	Objet Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document
Γ	Objet Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'îl existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue;
	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Saut pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b).
Г Г	Objet Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (II peut s'agir d'extraîts cartographiques du document d'urbanisme s'îl existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000 Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et
п п	Objet Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000 Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;
□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □	Objet Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000 Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;
R.2 A	Objet Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et a), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000 Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;
R.2 A	Objet Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue; Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000 Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et ferrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau; sutres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

ertifie sur l'	honneur l'exactitude d	Engagement et s des renseignements ci-dessus		
ait à nature	progress Amois	Banes	le,	01/11/2012